



## Droit de rétractation suite à un achat

Par **Krobleue**, le **04/12/2013** à **16:37**

Bonjour, j'ai acheté un appareil pour les cheveux, de marque Babyliss pour les cheveux d'un montant de 129€ pour ma maman qui a plus de 70 ans parce qu'elle en voulait... Simplement quand elle a vu le prix, elle n'en a plus voulu, elle ne pensait pas que c'était aussi onéreux... Seulement, au magasin, ils refusent de me le reprendre sous prétexte que c'est un produit "d'hygiène", or je suis revenue 4 jours après l'achat, ticket de caisse en poche et prouvant que l'emballage n'a pas été ouvert... Le magasin a-t-il le droit de refuser le remboursement de cet achat ou un avoir?... N'a-t-on pas le droit à un délai de rétractation dans ce cas?...

Un grand merci d'avance pour votre aide parce que c'est pour moi une somme importante... :(  
Bien cordialement,

Caroline...

Par **Philp34**, le **04/12/2013** à **17:03**

Si je puis vous être utile,

Bonjour,

Hélas Caroline, il n'existe pas de délai de rétraction à la suite d'un achat dans un magasin dans les circonstances que vous décrivez.

Par contre, je suis surpris que ce magasin n'a pas procédé pour le moins à l'attribution d'un AVOIR dès lors que vous avez préservé le ticket de caisse et que le carton n'a pas été ouvert ou n'a pas de trace d'ouverture.

Avez-vous demandé à rencontrer le (la) RESPONSABLE du magasin ? Si non, retournez-y, peut-être aurez-vous plus de chance.

Salutations.

Par **janus2fr**, le **04/12/2013** à **17:13**

Bonjour,

Comme vous l'a dit Philip34, légalement, vous n'avez pas de droit de rétractation pour un

achat en magasin.

En revanche, bon nombre de grandes surfaces ont une politique commerciale plus favorable au consommateur comprenant la reprise contre avoir ou remboursement.

Il faut donc voir si, soit le ticket de caisse, soit un affichage en magasin, parle d'une possible reprise, auquel cas, le magasin sera obligé de respecter ses propres engagements.

Si malheureusement, rien n'est écrit, c'est au bon vouloir du commerçant et vous ne pourrez pas le contraindre à reprendre l'objet.